Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le
ID : 056-215602525-20260526-2026_52-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**
**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 26 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune du TOUR DU PARC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme LOUIS, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : mardi 19 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de votants : 15
Sont présents : Madame LOUIS Isabelle, Monsieur LEGER Noël, Madame TOUATI Magali, Madame JACQUETON Géraldine, Monsieur JIMENEZ Xavier, Monsieur LE TESTU Dominique, Monsieur LE TESTU Michael, Madame LAMOUREUX Sophie, Madame OLLIVIER Patricia, Monsieur RAMIERE Patrick, Madame LE POLOTEC Stéphanie, Madame BLUMEN Sophie.
Sont excusés : Monsieur COLLET Serge (pouvoir à Monsieur LE TESTU Dominique), Madame VINCENT Julie (pouvoir à Madame LE POLOTEC), Monsieur PERRIN Hugues (pouvoir à Madame LAMOUREUX).
Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Noël

## 2026-52- DELIBERATION POUR LA DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'ASSEMBLEE SPECIALE ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R.1524-3 et suivants.

**VU** l'avis favorable de la commission plénière du 18 mai 2026 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de :**

- Désigne Madame Isabelle LOUIS comme représentant à **l'Assemblée spéciale** et à l'**Assemblée générale** de la société publique locale « **Compagnie des Ports du Morbihan** » et, le cas échéant, pour représenter l'assemblée spéciale au Conseil d'administration et l'autoriser à exercer toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par le Conseil d'administration.

- Désigne Monsieur Dominique LETESTU comme suppléant en cas d'absence ou d'empêchement lors de l'Assemblée générale.

Louis Isabelle,
Maire

Noël LEGER,
Secrétaire